

Examen Agent Sportif – 2ème session FFBB

Lundi 13 février 2023 de 14H à 16H

ATTENTION : Les réponses devront être inscrites sur la copie d'examen en indiquant clairement le numéro de la question correspondante

Question 1 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Dans la liste suivante, quels sont les pays ayant signé les accords de Cotonou ?

- a) Grenade
- b) République démocratique du Congo
- c) République du Congo
- d) Samoa
- e) Seychelles

Question 2 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Au cours d'une rencontre de NM2, un joueur est victime de propos racistes proférés par un spectateur, quel organe est compétent pour traiter ce dossier ?

- a) Le Comité d'Ethique FFBB
- b) Le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF)
- c) La Commission Fédérale de Discipline
- d) Le Bureau Fédéral
- e) La Commission Régionale de Discipline de la Ligue Régionale du lieu de la rencontre

Question 3

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Parmi ces documents, quels sont ceux nécessaires à l'homologation du contrat et la qualification d'un joueur dans les championnats LNB ?

- a) Contrat de travail en 3 exemplaires
- b) Permis de conduire
- c) Consentement de droit à l'image
- d) Demande de titre de séjour pour un joueur non ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen
- e) Preuve de régularisation en cas de changement de nationalité sportive (certificat de naturalisation, extrait du journal officiel)

Question 4 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

La Chambre d'Appel FFBB est constituées de plusieurs sections, quelles sont-elles ?

- | | |
|-------------------|------------------|
| a) Disciplinaire | d) Sportive |
| b) Administrative | e) Qualification |
| c) Financière | |

Question 5 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Quel est le délai de transmission à la LNB des documents suivants nécessaires à l'homologation et à la qualification de mon joueur pour la J5 du championnat de Betclic Elite ?

- | | |
|---|------------------------------------|
| a) 72 h pour le certificat médical | c) 24 h pour la lettre de sortie |
| b) 48 h pour la photocopie des pages du passeport | d) 24 h pour le contrat de travail |

Question 6 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Un club vient d'accéder en NM1 et doit constituer un fonds de réserve. De combien de saisons dispose-t'il réglementairement pour atteindre un fonds de réserve égal à 10% de ses produits ?

- | | |
|--------------|--------------|
| a) 2 saisons | c) 4 saisons |
| b) 3 saisons | d) 5 saisons |

Question 7 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,5 point)

Combien de joueurs « pigiste médicaux » puis-je recruter entre le 1^{er} mars et la dernière journée de saison régulière du championnat de 1^{ère} division (Betclic Elite) ?

- | | |
|------|-------------|
| a) 3 | d) Illimité |
| b) 1 | e) 2 |
| c) 4 | |

Question 8 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Un club de LFB recrute une joueuse australienne de 16 ans ayant exclusivement été licenciée auprès de la fédération australienne, quelle sera la couleur de sa licence au sein de son club LFB lors de sa 1^{ère} année en France ?

- | | |
|-----------|----------|
| a) Orange | c) Vert |
| b) Jaune | d) Blanc |

Question 9 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

La durée d'indisponibilité minimale d'un joueur blessé lors d'un All Star Game pouvant donner lieu à son remplacement par un pigiste médical est de ?

- a) Il n'y a pas de durée minimale
- b) 15 jours
- c) 30 jours
- d) 45 jours
- e) 60 jours

Question 10 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Les règlements fédéraux prévoient qu'un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales et pré-nationale, des dispositions dérogatoires sont prévues dans les règlements sportifs particuliers de quelles divisions ?

- a) LFB
- b) LF2
- c) NF1
- d) NM1
- e) NM2

Question 11 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Quelles sont les caractéristiques d'un contrat de pigiste médical dans les championnats LNB ?

- a) Le contrat doit couvrir l'entièreté de l'arrêt de travail du joueur blessé
- b) Le contrat doit être d'une durée minimale de 15 jours
- c) Le contrat doit être d'une durée minimale de 30 jours
- d) Le contrat peut dépasser de 15 jours maximum l'arrêt de travail du joueur blessé

Question 12 :

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Un club de NM1 doit disposer d'une salle disposant du classement :

- a) H1
- b) H2
- c) H3
- d) H4

Question 13 :

(Question à 1 point)

Nous sommes le 1er février. Le Président d'un club de Betclic Elite, ne sait pas s'il peut prêter un de ses joueurs à un club de PRO B. Que lui répondez-vous ? Dans l'affirmative, jusqu'à quelle date doit être conclu le prêt ?

Le joueur l'interroge sur le fait que dans l'hypothèse où il n'obtient pas le temps de jeu souhaité dans son nouveau club, pourra-t-il revenir dans son club prêteur et être qualifié pour la fin de la saison régulière et les playoffs. Sachant que la dernière journée de championnat est prévue le 15 mai. Que lui répondez-vous ?

Question 14 :

(Question à 1 point)

Un club de NM1 souhaite recruter un nouvel entraîneur, il est en contact avec un entraîneur ressortissant d'un pays de l'Union Européenne dans lequel l'activité d'entraîneur n'est pas réglementée. Pour répondre aux obligations du statut de l'entraîneur, quelles périodes d'exercice devra-t-il justifier ? Auprès de quelle autorité devra-t-il demander son équivalence ?

Question 15 :

(Question à 1,5 point)

Le président d'un club de Betclic Elite a été informé par ses recruteurs qu'un joueur international U19 arrive au terme de son contrat de joueur stagiaire avec son club. Son club souhaite lui proposer un premier contrat professionnel de 3 saisons. Le joueur peut-il refuser cette proposition de contrat ? Si oui, est-il libre de s'engager où il veut et à quelles conditions ?

Quel est le salaire minimum qui devra lui être versé au cours de chaque saison pour un premier contrat professionnel ?

Le joueur présentant un fort potentiel, le club envisage de lui proposer un contrat de 6 saisons. Peut-il le faire ?

Question 16 :

(Question à 1 point)

La section basket d'un club omnisports accède LF2. Peut-elle s'engager sous cette forme juridique dans cette division ?

- Si oui, pourra-t-elle également conserver ce statut en cas d'accession en LFB ? Pourquoi ?
- Si non, quelles modifications de sa forme juridique devra-t-elle effectuer ?

Question 17 :

(Question à 1 point)

Règlementairement, les clubs LNB peuvent demander l'homologation de leurs engagements contractuels et la qualification des joueurs du 1er juillet au 28 février (29 février si année bissextile). Hors le cas des pigistes médicaux, quelles sont les situations où un club pourra faire homologuer le contrat d'un joueur (et obtenir sa qualification le cas échéant) au-delà de cette date de fin février ?

Question 18 :
(Question à 1 point)

Une équipe féminine engagée en Trophée Coupe de France Senior Féminine peut, selon son parcours sportif dans cette compétition, obtenir des bonifications sportives. Quelles sont-elles et en fonction de quels résultats sportifs sont-elles attribuées ?

Question 19 :
(Question à 0,5 point)

En NM3, le nombre de licences Jaunes et Oranges est limité. Quelles sont les cumuls possibles maximum de licences Jaunes et Oranges dans cette division ?

CAS PRATIQUE 1 :
(Question à 4,5 points)

Nous sommes le 1er juillet 2022 et le club Y, pour la première fois de son histoire, vient d'accéder à un championnat professionnel : la PRO B. Monsieur X, Président du club vous questionne sur :

- Le nombre de contrats professionnels dont le club doit disposer dans son effectif ?
- Le nombre de contrats professionnels JFL dont le club doit disposer dans son effectif ?
- La date limite pour avoir ces JFL dans son effectif ?
- S'il doit inscrire un nombre minimal de JFL sur la feuille de marque. Si oui, combien ?

C'est la tuile ! Dès la deuxième journée de la saison, son joueur majeur, de nationalité américaine se blesse pour 2 mois. Le président effectue une demande de pigiste médical et vous sollicite pour savoir :

- De combien de temps dispose-t-il pour procéder au remplacement du joueur blessé ?
- S'il peut choisir un pigiste médical de nationalité anglaise ?
- Si pour la qualification de ce pigiste, il doit fournir la preuve d'une demande de titre de séjour ? Pourquoi ?
- Quel est le salaire brut mensuel minimum que devra percevoir ce pigiste ?

Nous sommes au mois de décembre 2022 et l'entraîneur principal du club Y vient vous voir très préoccupé car L'entraîneur assistant souhaite arrêter ses fonctions. Il vous présente une candidature mais ne sait pas si le candidat dispose du diplôme requis. Par ailleurs, cet entraîneur assistant pourrait être intéressé mais seulement par un mi-temps (50%). Que lui répondez-vous concernant :

- Le diplôme nécessaire pour un entraîneur assistant de PROB ?

- La possibilité ou non de signer avec ce candidat, un contrat d'assistant entraîneur à mi-temps ? Et, le cas échéant, la procédure à suivre ?

Nous sommes le 10 février 2023 et un des joueurs espoirs du club montre de plus en plus son potentiel. Le joueur est de nationalité camerounaise, né le 15 décembre 2001 et a commencé le basket depuis deux saisons (c'est sa deuxième année de licence dans le club Y). Le Président hésite à lui faire signer un contrat professionnel à l'issue de la saison puisqu'il se demande si le joueur sera un jour considéré comme un « Joueur Formé Localement. »

- Que lui répondez-vous ? Pourquoi ?

Nous sommes le 3 juillet 2023, le club Y, vainqueur du championnat de PRO B de la saison dernière, évolue désormais au plus haut niveau français : La BETCLIC Elite ! L'intersaison est déjà bien entamée et le Directeur sportif du club en plein recrutement vous questionne quant à la composition de son équipe. Il a conservé 3 joueurs formés localement, vainqueurs du titre, avec qui le club souhaite continuer l'aventure. Un joueur américain et un joueur nigérian non formés localement et précieux la saison dernière a également été prolongé. Le Directeur sportif sait que cette équipe de 5 joueurs ne suffira pas à être performante et qu'elle ne lui permet surtout pas de respecter les obligations réglementaires en matière de composition d'équipe pour les clubs de BETCLIC Elite. Il vous demande :

- Combien de contrats professionnels minimum doit-il signer pour la saison 2023/24 en BETCLIC Elite ?
- Combien de contrats JFL minimum doit-il signer pour la saison 2023/24 en BETCLIC Elite ?

Il vous annonce d'ailleurs que l'entraîneur principal lui a parlé d'une jeune pépite australienne tout droit sortie de l'université qui compléterait parfaitement sa ligne arrière. Le Directeur sportif s'interroge sur la possibilité d'inscrire tous ces joueurs de nationalité étrangère sur la feuille de marque lors des rencontres officielles et vous demande :

- Quelles sont les règles relatives à l'inscription des JNFL inscrits sur la feuille de marque en BETCLIC Elite ?

CAS PRATIQUE 2 :

(Question à 5 points)

Un club de LF2 est classé 2ème à 5 journées du terme de la 1ère phase du championnat. Suite à un conflit entre dirigeants, un nouveau bureau est élu en urgence et un chef d'entreprise locale reprend la présidence. Il est très ambitieux mais ne connaît pas du tout la réglementation et la formule de compétition. Disposant de moyens financiers importants, il souhaite accéder en LFB au terme de la saison et vous interroge pour connaître :

- La formule de compétition de fin de saison et les résultats à obtenir pour accéder sportivement en fin de saison ?
- Une fois l'accession « sportive » obtenue, les obligations réglementaires à respecter pour valider l'accession en LFB ? (Notamment au niveau financier et au niveau formation)

Fort de ces informations et des échanges avec son entraîneur, le nouveau Président souhaite recruter 2 joueuses supplémentaires pour renforcer son équipe et se donner toutes les chances d'accéder en LFB. Il dispose actuellement d'une joueuse avec une licence Orange, le reste de l'effectif étant composé de joueuses avec des licences Vertes, toutes ces joueuses évoluent dans le club depuis 2 saisons (l'objectif du Président et de pouvoir inscrire tout son effectif sur la feuille de marque). Des agents sportifs lui proposent de recruter immédiatement les binômes suivants :

- a) 1 joueuse disposant d'une licence Verte qui évoluait avec un club LFB cette saison et qui vient de rompre son contrat + 1 joueuse pouvant obtenir une licence Jaune en provenance d'Australie
- b) 1 joueuse pouvant obtenir une licence Orange en provenance de Belgique + 1 joueuse qui disposait d'une licence verte la saison dernière qui n'avait pas trouvé de club cette saison
- c) 1 joueuse de 19 ans pouvant obtenir une licence Verte qui met un terme prématuré à son cursus universitaire aux Etats-Unis + 1 joueuse pouvant obtenir une licence jaune qui a déjà évolué avec 3 clubs cette saison en Italie, en Espagne et en Croatie.
- d) 1 joueuse de 16 ans de nationalité américaine avec un gros potentiel dont les parents viennent de s'installer en France + 1 joueuse de licence verte évoluant avec le dernier du classement de LF2, condamné à la relégation et dont le club souhaite se séparer pour faire des économies salariales

Le Président vous demande alors :

- Quel(s) binôme(s) il peut recruter au regard des règlements de la division et d'expliquer votre réponse pour chacun des binômes ? (Préciser les dispositions réglementaires expliquant pourquoi le club peut ou non recruter chacune des joueuses de chaque binôme)

Finalement, les choix du Président ont été payants et son club accède en LFB au terme de la saison 2022/23. Son ambition étant sans limite, il souhaite se qualifier pour une coupe européenne au terme de sa première saison en LFB (au terme de la saison 2023/24). Il vous demande :

- Quel est l'ordre préférentiel de qualification en Euroleague ?
- Quel est l'ordre préférentiel de qualification en Eurocoupe ?

Malheureusement, quelques semaines plus tard, la crise économique impactant son entreprise, il ne peut disposer des moyens financiers suffisants pour s'engager en LFB et doit informer la FFBB qu'il renonce à l'accession en LFB. Espérant que ces difficultés économiques ne sont que passagères il vous demande :

- Dans quelle(s) division(s) peut-il s'engager la saison suivante (saison 2023/24) ?
- S'il pourra accéder dans la division supérieure au terme de la saison 2023/24 ?